

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE –
472, RUE DE LA CONGRÉGATION**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **13 décembre 2021 à 19 h**, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 472, rue de la Congrégation, lequel est érigé sur le lot 1 380 669 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait :

- la construction dans une marge latérale d'une galerie et d'escaliers se trouvant à une distance variant de 0 à 1,05 mètre de la limite latérale du terrain,

et ce, malgré l'article 346 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le **9 décembre 2021**, soit :

- Par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **9 décembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 24 novembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire